

C'EST QUOI L'ÉTAT

Par HENRI GAGNON

Publié a l'origine par Gaétan Piché du Caucus Ouvrier, 1972, 125 pages_

Note de la 2eme édition :

La deuxième édition est produite par le



Parti Communiste du Québec

<http://www.pcq.qc.ca/>

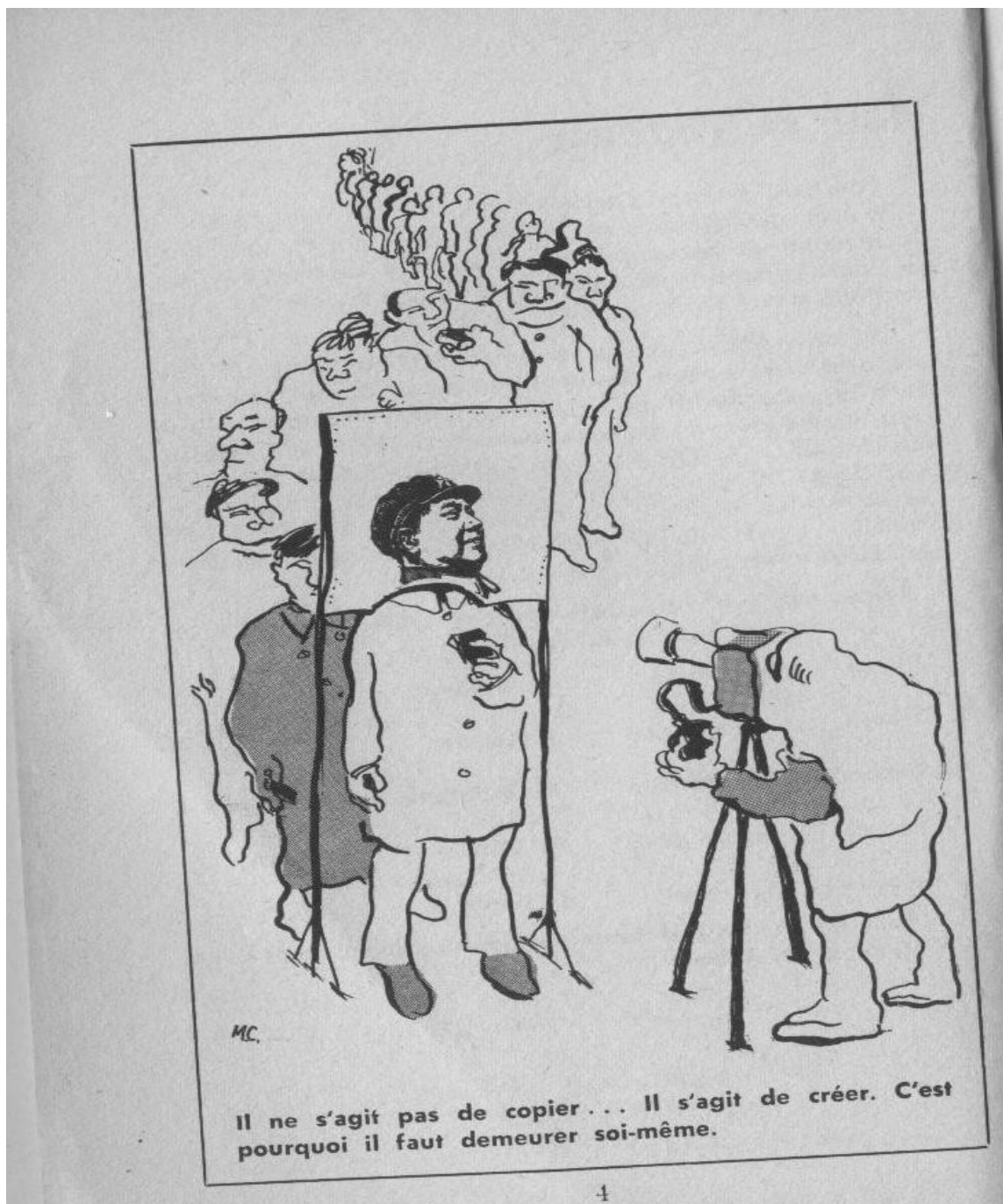
Note de l'éditeur

Ce livre de Henri Gagnon a été écrit à la suite de discussions avec des militants des milieux syndicaux et populaires. De nombreuses personnes ont collaborés à sa rédaction, soit par leurs commentaires ou par leur critique. D'autres y ont contribué d'une façon ou d'une autre.

Nous espérons que le document « C'EST QUOI L'ÉTAT » sera considéré comme une contribution au débat général en cours. Le présent écrit, par les éléments qu'il comporte, mérite d'être étudié tout comme ceux intitulées : « L'ÉTAT ROUAGE DE NOTRE EXPLOITATION » - « NE COMPTONS QUE SUR NOS PROPRES MOYENS » - « PREMIERS PLAN » des enseignants - « LE TRAVAILLEUR FACE AU POUVOIR » - « L'URGENCE DE CHOISIR » - « POUR L'ORGANISATION POLITIQUE DES TRAVAILLEURS », etc.

Nous publions ci-dessous une liste partielle de personnes ayant contribué à « C'EST QUOI L'ÉTAT »

C.Ricard	G. Piché	R. Gagnon	N. Couture
I. Richard	B. Gagnon	R. Lauzier	B. Doucet
A. Manocchio	P. Mercille	M. Brisebois	J-C. Brun
M. Paquin	E. Gagnon	C. Lamontagne	B. Henry
P. Cajolais	G. Auger	L. Caron	S. Loyer



Prologue

Comment s'y prendre pour changer le « système ». Voilà l'une des grandes questions qui se posent d'un bout à l'autre de la province. Déjà des milliers d'ouvriers, de grévistes, de chômeurs, d'étudiants, d'intellectuelles et de petits commerçants ont opté pour la transformation radicale du présent régime politico-économique.

De nombreux québécois ont laissé derrière eux l'infantilisme révolutionnaire qui consistait à copier les modèles de l'Algérie, de l'URSS de la Chine de Mao ou celui de Fidel Castro.

« Ça marche au Québec. » C'est devenue la mode de se prononcer sur le maintien ou la transformation du système d'économie capitaliste. Au cours des derniers mois, les centrales ouvrières se sont déclarées en opposition au présent régime. La CSN a mis en chantier un document de travail intitulé : « Ne comptons que sur nos propres moyens ». La FTQ, de son

coté, a publier deux documents majeurs, soit : « Un seul front » et « L'état rouage de notre exploitation ». La CEQ a fourni un livre blanc sur le rôle des enseignants dans la société. Chacun de ses documents constitue un apport positif pour le mieux être du peuple québécois.

Le débat en cours ne se résume pas aux déclarations surprenantes de M. Marcel Péroin, qui affirme qu'il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel. Il ne finit pas non plus avec les déclarations fracassantes de M. Louis Laberge sur les nécessités de « Casser le système ». Au contraire, il inclut les prises de position d'un Pierre Vallières et d'analyse, combien lucide, de Charles Gagnon sur l'attitude de son ancien compagnon d'armes.

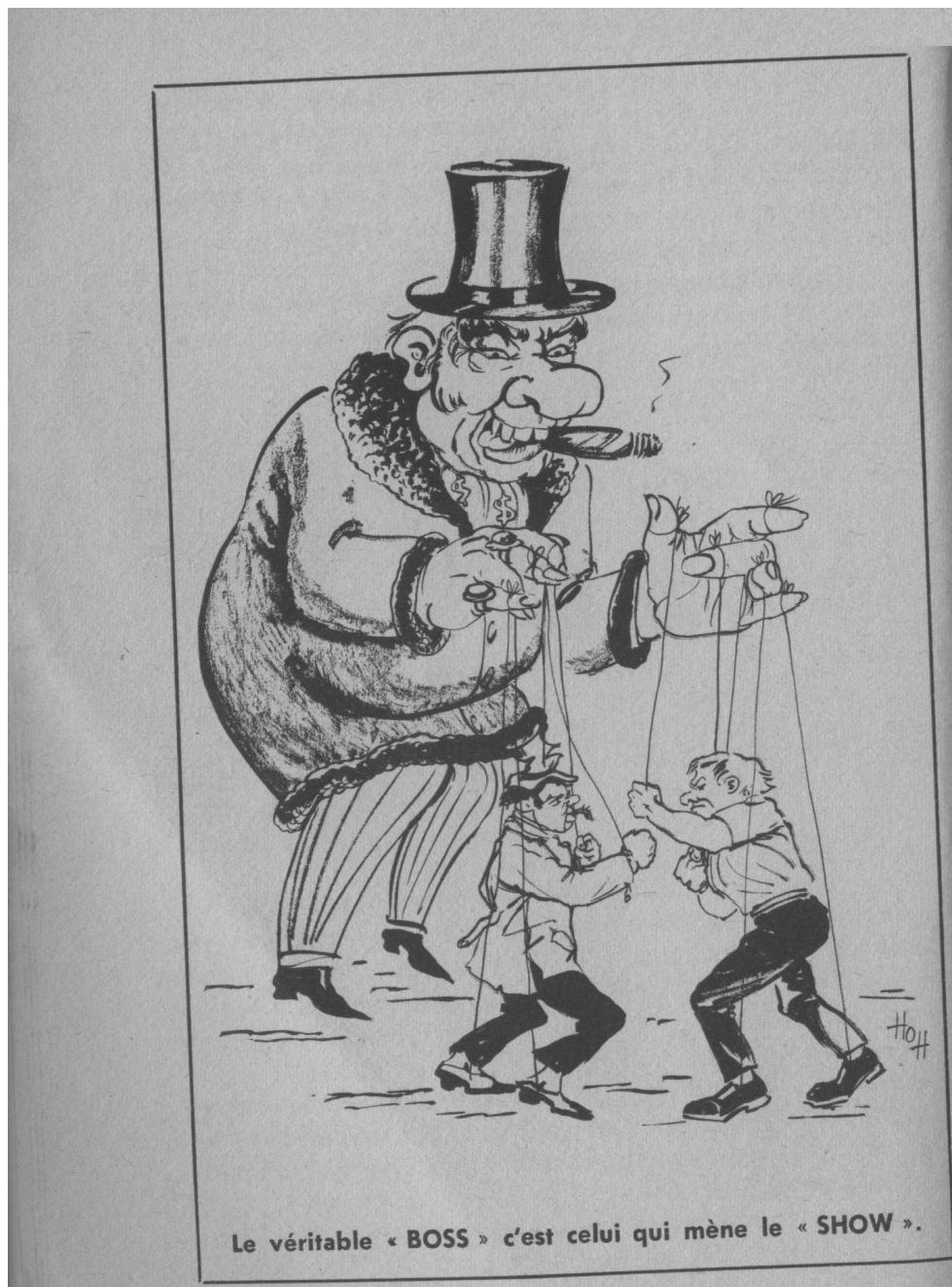
Sur le plan idéologique, la valeur des énoncés n'est pas déterminée uniquement par la force numérique des organismes d'où ils émanent. Le front idéologique ne saurait être réservé à une élite de diplômés. Dans cette ordre d'idées, nous saluons la publication « Pour l'organisation politique des travailleurs québécois ». Ce document de valeur que les militants du C.A.P. de St-Jacques ont produit, ne saurait être passé sous silence.

Les idées émises par M. Faribeault du monde des affaires, par Jacques Parizeau et Guy Joron du PQ comme celles des milieux populaires, doivent être traitées suivant leur juste valeur. De notre part nous espérons que le débat restera ouvert et continuera de s'enrichir.

L'important, pour le moment, c'est que dans les milieux syndicaux et populaire l'on discute et cherche des solutions aux problèmes qui préoccupent les masses. C'est que partout au Québec des hommes et des femmes sont à jeter par terre des tabous sacrés et à former leur part de nouvelles vérités. Il est plus important actuellement de jeter les bases d'une « organisation politique des travailleurs » que de se gorger de déclarations grandiloquentes. Partout, dans chaque syndicat, chaque village et chaque ruelle, il faut que le peuple travailleur mette sur pied des comités d'action politiques et d'action syndicale.

Nous oublions trop souvent que les transformations sociales sont toujours le fait des masses populaires. Elle ne peuvent s'accomplir sans la participation active de nombreux héros inconnus qui font leur part et un peu plus. Il faut constituer les troupes populaires – les chefs viendront après.

Le présent écrit est notre contribution au débat en cours. Nous espérons que nos efforts joint à ceux de beaucoup d'autres seront assurer des lendemain qui chantent.



-----Les nouveaux croisés-----

»Si les hommes d'affaires eux-mêmes ne prennent pas en main la responsabilité de faire valoir les valeurs du régime actuel, qui d'autre le fera à leur place ? «

C'est en ces termes que M. Ghislain Dufour faisait appel aux hommes d'affaires de la région de la Chaudière. Au cours de cette réunion, tenue à St-Georges-de-beauce sous les auspices du Centre de Dirigeants d'entreprises, pas un seul mot ne fut dit sur les monopoles et sur leur rôle dans la société québécoise. C'est à se demander jusqu'à quel point l'appel du directeur général du conseil du patronat colle à la réalité québécoise.

Le tableau brossé par monsieur Dufour ressemble fort à un spectacle de marionnettes où les pièces – ficelles et tireur de ficelles – sont habilement cachées. Les futurs croisés du CPQ serviront tout au plus de marionnettes entre les mains des monopoles financiers qui agissent derrière la scène.

En déclarant sa foi dans le régime actuel, M. Dufour incite les « hommes d'affaires » à se lancer

dans une campagne dont le but serait de démontrer que : *malgré ses imperfections et ses erreurs, le régime actuel est le seul qui puisse apporter des solutions valables.*

Plus loin, les représentant de Conseil du Patronat du Québec apporta une nouvelle dimension : celle de la concertation et du rôle de l'État. Voyons plutôt ce que rapporte le journal *Le Devoir* à se sujet :

»Faisant siens quelques-uns des griefs énoncés récemment par les Président de la Fédération des Travailleurs du Québec à l'égard des organismes qui permettent cette concertation, M. Dufour a résumé ainsi ce qui lui apparaît devoir être les éléments-clefs d'une véritable politique de consultation et de concertation des partenaires sociaux par l'État.»

(Extrait du journal Le devoir)

Comme le démontre l'extrait ci-dessous, M. Dufour continue d'ignorer la présence des véritables « Patrons » du Québec qui ne sont autre que les gros monopolistes financiers et industriels. Ne les voyant pas derrière l'appareil d'état, il apporte une solution les plus simplistes. Pour lui, il suffirait que l'état, dont il méconnaît la nature et la composition, implante un mécanisme de concertation. A cette effet, il déclare :

»Accepter la concertation c'est encore et peut-être avant tout accepter de partager l'exercice du pouvoir tout en conservant, bien sur, la responsabilité et l'autorité de prendre finalement des décision qui s'imposent.»

Monsieur Dufour est très loin de l'exercice du pouvoir qu'il parle de partager. Aussi longtemps qu'il n'aura pas situer « le grand monde de la finance et de l'industrie », il continuera avec ses croisés à subir des pressions de ce même pouvoir d'état qu'il invoque. Il continuera à déformer les rapports véritables entre d'un coté les gros profiteurs et de l'autre coté les couches populaires et laborieuses, y compris nombre de petits hommes d'affaires du Conseil du Patronat du Québec.

LE POUVOIR

Dans les pays où le CAPITAL règne en maître, les véritables « patrons » ne sont pas les membres des petites organisations patronales. Ici au Québec, les monopoles multinationaux, américains ou locaux joue au fantôme. Ils sont à la fois nulle part et partout. Ils ne sont pas a genoux devant le gouvernement pour prendre ses ordres. Au contraire, ce sont eux qui exercent le pouvoir réel derrière le trône.

Exerçant un pouvoir que leur confère la puissance financière, les monopolistes ne réclament pas l'intervention de l'état. Au contraire, ce sont eux qui mettent en marche le mécanisme de l'état contre les autres couches sociales de notre société. L'état ce n'est pas un corps divin, pas plus que l'affaire de tout le monde. C'est l'outil d'une minorité de profiteurs pour mettre au pas la majorité de la population. Chaque fois que leurs intérêts l'exigent, les grands patrons du Québec se servent de l'état comme d'une arme contre les salariés et contre le peuple en général.

Les monopolistes étrangers et locaux sont présents dans tous les grands conflits sociaux qui ébranlent et façonnent le Québec moderne. Naturellement, nous ne les rencontrons pas personnellement. Sil es conflits prennent la forme de négociations, ils y sont représentés par des chefs de personnel ou des directeurs de relations extérieures, etc. En vacances ou non, l'ordre établi continue de jouer en leur faveur. Défendu par une armée de mercenaires et de

fonctionnaires, l'ordre établi n'est rien d'autre que la grande charte de l'entreprise privée, et en tout premier lieu des monopoles capitalistes. Tout comme le profit, les intérêts et les dividendes qu'il représente, l'appareil d'état est toujours en place et ne prend jamais de vacances.

Dans la société québécoise actuelle, les adversaires principaux ne sont pas ceux que l'on invite à la concertation sous l'œil vigilant de l'état. Les protagonistes principaux, ce sont, d'un côté, les gros monopoles capitalistes et, de l'autre, les forces populaire et ouvrière. Bien qu'ils soient permanents, le conflit qui les oppose ne s'expriment pas toujours de la même façon. En gros, ils sont d'ordre économique, politique et idéologique. Mais toujours, l'état placé entre les adversaires en présence tire du côté de la classe dominante. En d'autres termes, c'est le chien de garde de ceux qui ont des millions à défendre contre ceux qui n'ont que des besoins à satisfaire.

Lorsqu'au cours d'un conflit, par exemple d'une grève, la soupe devient chaude, les prêches sur l'ordre établi et sur les bienfaits de la concertation sont remplacés par des moyens plus convaincants. Alors les faiseurs de loi entrent dans l'arène. Ils jouent de la phrase et des virgules. Ils cherchent une autre façon de maintenir l'ordre . . . le bon, celui qui ne dérange pas les trop nantis. Dès que la soupe entre en ébullition, nous voyons accourir une autre section de l'appareil d'état . . . celle de la magistrature et des cours de justice remplies de mercenaires diplômés et bien instruits. Si les contradictions deviennent encore plus aiguës, ce sera l'utilisation de la force policière à tous les niveaux, fédéral, provincial ou municipal. Tout cela n'exclue pas à l'occasion, le recours aux forces militaires.

Naturellement, l'utilisation de l'armée ne se fait pas chaque fois qu'il y a grève ou manifestation. Il y a encore des grèves qui pourrissent sur place. Dans ces cas, l'État se garde bien d'intervenir même pour faire respecter ses propres lois ouvrières. Après tout en autant que l'ordre des biens nantis n'est pas dérangée, il y a parfois intérêt à laisser pourrir les grèves et les grévistes aussi.

Mais le fait demeure que depuis sa naissance en 1867, l'appareil d'État au Canada et son complément québécois ont toujours fonctionné à sens unique. Depuis toujours, la raison d'État a été celle du plus fort. Il n'y a pas lieu de s'étonner si dans un régime capitaliste où l'argent est maître que la raison d'État soit toujours celle du plus riche.

----- L'État à nu -----

La chapitre précédent n'a pas l'appareil d'état au Canada et à Québec. C'est que sur l'état « à nu » c'est pas beau à voir. ça ne ressemble à ce qu'on nous a appris à l'école, où l'enseignement pas finit avec Dollard Desormeaux et Madeleine de Verchères. On y a camouflé des pages importantes de l'histoire de notre pays, de sa classe ouvrière et de son peuple.

Dans une société structurée comme la nôtre, l'appareil d'état remplit un rôle important. Il remplit à la fois un rôle de gouverne général et celui de la défense des intérêts des couches dominantes de la société. Dans une analyse objective il ne saurait être question de nier les aspects positifs de l'appareil étatique. Ce serait une erreur de nier certains accomplissements qui ont avantagé l'ensemble de la société.

L'appareil d'État chez nous, n'est pas différent quant au fond, de celui des autres pays où existe une économie fondée sur le profit capitaliste. Dans le présent écrit Il s'agit d'en discerner les principales caractéristiques et la nature fondamentale. Mais il reste que des secteurs de l'appareil d'État peuvent remplir des rôles différents et parfois contradictoires. Ainsi l'armée (force militaire) peut aider des milliers de sinistrés dans le cas d'une catastrophe. Par contre elle peut aussi être utilisée pour briser les élans d'un peuple en lutte pour l'exercice de ses droits

démocratiques. C'est que les choses sont rarement toutes bonnes ou toutes mauvaises.

ÇA FAIT QUOI ?

Ainsi l'état fait une foule de choses :

Il fait des routes --- avec des profits juteux pour les gros financiers et de maigres salaires pour ceux qui les construisent ;

Il fait des autoroutes --- où se donnent des contacts fabuleux ;

Il fait des ponts --- pour enjamber les fleuves et les rivières tout favorisant certains de contrats en disproportionnés ; Il établit un système de monnaie - d'où les trafiquants de fausse monnaie sont exclus ... ;

Il accorde des exemptions de taxes et d'importantes subventions --- aux grosses entreprises privées ;

Il fournit l'assurance-chômage et le bien-être social - pour remplacer le droit au travail et à la dignité humaine s'y rattachant ;

Il assure l'arrestation, la plupart du temps, des voleurs de banques --- ce qui permet aux chômeurs de dormir en toute quiétude ;

Il jette les gens en prison pour atteinte à la propriété privée --- quelle que soit la valeur de vos propriétés ;

Il protège les millions de piastres de ceux qui en ont --- et de ceux qui n'en ont pas ; Il tolère la protection - la grande et la petite pègre --- parce qu'un jour ça peut servir pour les élections ;

Il combat --- tant bien que mal, l'usage et le trafic de la drogue ;

Il Impose des taxes à peu près à tout le monde --- mais pas également ;

Il voit à l'organisation d'un système de voirie et à l'élaboration de lois régissant la circulation --- pour être respectées de tout le monde également ;

Il défend aux gens de pisser sur les poteaux et dans la rue ;

Il permet à tout le monde de coucher sous les ponts --- à condition de pas se faire « poigner » pour vagabondage.

L'ÉTAT PÈRE NOËL

Une chose est certaine, malgré ses aspects contradictoires, l'état n'est pas ce que certains veulent bien faire croire. L'état grand-père, au service de tout le monde, c'est comme le Père Noël ; ce n'est pas vrai, mais on continue à en parler de génération en génération. Dans le cas de l'état, c'est un moyen comme un autre d'endormir les peuples épris de liberté.

L'histoire vécue nous laisse voir un État « appareil de domination et d'exploitation » . . . d'une petite minorité « ta profiterde » contre la classe ouvrière et le peuple. Elle montre aussi que nos ancêtres n'étaient pas des moutons prêts à se laisser tondre à toutes occasions. L'histoire des Québécois se résume à une longue lutte de résistance contre les interventions de l'appareil d'état et contre ceux qui le manipulent.

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

L'état confédéral canadien est né d'un compromis entre le colonial Office de Londres et la bourgeoisie naissante du Canada. C'est en 1867 qu'il vit le jour. Né de l'appétit vorace d'un petit groupe de « profitards » il porte la marque de l'abus de pouvoir. Tout y a passé... la spoliation, le vol, la fraude, y compris la mauvaise administration des deniers publics. Malheureusement si l'on a beaucoup parlé des Pères de la Confédération l'on a très peu dit sur les Pères du Grand-Tronc. Ce chemin de fer dont la construction donna lieu au Pire scandale de l'époque. Cette vole ferrée fut construite avec l'argent des Canadiens pour devenir la propriété privée des amis du régime. C'est encore l'état qui entra en jeu pour la pendaison de Louis Riel, coupable d'avoir défendu les intérêts de ses frères les Métis. Pour avoir raison de Riel, le nouvel état mit en marche tout l'arsenal de répression dont il disposait. Ce fut la ruée de la force policière ; comme c'était insuffisant, l'on eut recours à la milice et à l'armée, donnant ainsi au conflit l'allure d'une véritable opération militaire. Comme pour la plupart des prouesses de l'état, l'appareil de la « justice » fut mis en branle. Louis Riel fut jugé, non par ses pairs, mais par ses ennemis les plus féroces. La magistrature, cette autre section de l'appareil d'état, donna un « juste procès » au chef des Métis. Ceci ne l'empêcha pas d'être pendu en 1885.

Dans notre pays, la voie de l'interventionnisme l'état est jonchée de cadavres des fils du peuple et de ceux de la classe ouvrière. Les grands scandales qui marquent notre histoire ne sont pas de simples erreurs de parcours. Ils sont la suite logique d'une situation de fait. L'état, arme d'une petite minorité, n'est autre qu'un appareil de domination et d'exploitation contre le peuple.

Dans son comportement, l'état agit comme certaines grand-mères dont la principale préoccupation, consiste à cacher leurs péchés de jeunesse. Avec cette différence que les grand-mères finissent toujours par se ranger. Mais il n'en est pas ainsi pour le pouvoir d'état ; plus le système vieillit, plus ses crimes sont grands et monstrueux.

UNE OPÉRATION DE FINANCES

Le professeur Alfred Dubuc dans son livre « Une interprétation économique de la constitution canadienne » met en lumière les faits qui ont donné naissance à l'état canadien. Selon le professeur de l'Université de Montréal

« La Confédération (1867) fut essentiellement une opération de finances publiques ayant pour but de mettre à la disposition des agents reconnus responsables de l'investissement, les ressources nécessaires au développement économique du pays. »

Plus loin il ajoute :

« Tel était le projet (la Confédération) ; il ne serait donc pas surprenant de constater qu'il ait été élaboré autant au bureau d'administration de la Compagnie du Grand Tronc que dans les cabinets des ministres du Gouvernement ; ce qui était relativement facile puisque, parmi les

LA CONSCRIPTION --- L'IMPÔT DU SANG

La première grande guerre (1914-1918) vit la levée des boucliers au Canada français. La lutte contre la conscription fut celle de la grande majorité des Québécois. Partout à travers les grandes villes de notre province, à Montréal, Québec, Shawinigan, etc., se tinrent des assemblées monstres où les Canadiens français s'objectèrent à l'impôt du sang imposé par Ottawa. Cette lutte était le fait de tout un peuple. Mais, même dans cette situation, la collusion de l'appareil d'état, secteur fédéral et provincial, fut des plus manifestes. C'est ce qu'indique la lecture des archives du temps. C'est aussi ce que rapporte Jean Provencher dans son livre intitulé : « Québec sous la loi des mesures de guerre » dont nous rapportons ci-dessous quelques extraits. Au sujet policiers fédéraux sous la direction du capitaine Desrochers, voici ce qu'écrivit M. Provencher dans son livre :

« Le salaire des hommes du capitaine Desrochers était de trois dollars par jours. Et un des témoins à l'enquête du coroner affirme qu'ils touchaient une prime de dix dollars pour chaque déserteur retrouvé (Ce n'était pas leur devoir quels voulaient remplir, mais c'étaient les dix piastres)... »

« Où logeaient ces policiers fédéraux ? Ils cohabitaient avec les constables municipaux dans les postes de police de l'hôtel de ville, de Saint-Roch et du Palais. » Ref. p. 43

Le livre de M. Provencher rapporte ainsi les démarches du maire de la ville de Québec pour la journée du Vendredi saint 29 mars 1918 :

«Durant toute la journée il demeure à son bureau de l'hôtel de ville pour être en liaison constante avec la police municipale, la police fédérale et l'armée. Durant l'après-midi, motif de réjouissance, on ne signale aucune manifestation devant l'Auditorium. Et, vers 18 heures 30, le maire gagne son domicile pour dîner.»

«Une heure plus tard, le chef de police lui téléphone. (Là il m'a fait part qu'un constable de Saint-Roch l'avisait que des rassemblements commençaient à Saint-Roch. que les gens se préparaient à monter à la Haute-ville.) Immédiatement le maire se fait conduire chez le général Landry pour y demander l'aide de l'armée fédérale.»

Ref. pages 56- 57

SAMEDI SAINT. 30 MARS 1918

A la deuxième journée d'affiliée de démonstration populaire le brigadier-général Joseph-Philippe Landry convoque le maire Lavigueur qui déclara par la suite :

«Je lui ai dit que j'étais à sa disposition pour tout ce que nous pouvions faire. Que nous serions heureux de l'assister par tous les moyens possibles. Que notre police était à sa disposition. » Et à l'enquête du coroner, le maire avouera qu'après cette conversation l'armée fédérale était souveraine dans la ville de Québec et qu'il avait tout remis dans les mains de cette armée, y compris ses policiers municipaux. » Ref. page 67

LUNDI DE PÂQUES, 1er AVRIL 1918

Rencontre entre le général Lessard et le premier ministre du Québec, M. Lomer Gouin. Ceci ne change rien à l'attitude du général Lessard car il souhaite un affrontement et déclare : « J'ai la force et je m'en sers ».

En effet, l'appareil militaire devait se servir de la force contre une population non armée avec le résultat que le même soir quatre Québécois furent assassinés dans les rues de Québec. On les décrit comme suit :

Bergeron, Honoré --- 49 ans

Né en 1869 dans la paroisse Saint-sauveur de Québec. Marié à Séraphins Brien et père de six enfants. Menuisier ; membre du Syndicat des charpentiers menuisiers. Tué dans les rues de Québec par les troupes fédérales, le 1er avril 1918.

Bussière, Alexandre

Né en 1893 dans la paroisse Saint-Malo de Québec. Marié à Régina Ferland ; mécanicien à l'emploi de Canadian National Railways. Tué dans les rues de Québec par les troupes fédérales, le 1er avril 1918.

Demeule, Georges

Né en 1903, fils de Léandre Demeule et Lumina Bérubé. Cordonnier- machiniste dans une manufacture de chaussures. Tué dans les rues de Québec par les troupes fédérales, le 1er avril 1918.

Tremblay, Joseph-Edouard

Né en 1895 à La Malbaie. Étudiant à l'École technique de Québec. Tué dans les rues de Québec par les troupes fédérales, le 1er avril 1918.



--- Syndicalisme et l'appareil d'état ---

Dès son apparition au Québec, le syndicalisme dut faire son apprentissage vis-à-vis l'appareil d'état. Les grèves, les contestations, les flambées de violence, ce n'est pas nouveau dans la Belle Province. Il est intéressant de savoir comment dans le passé s'exprimaient les interventions de l'appareil d'état.

En juin 1843, 2,500 ouvriers du canal Beauharnois déclenchaient une grève d'un mois afin d'obtenir une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail. La plupart des grévistes étaient des journaliers irlandais venus des États-Unis.

Ces ouvriers construisaient des canaux à Saint-Timothée, comté de Beauharnois. La moyenne des salaires était d'un écu par jour et les ouvriers travaillaient de quatre heures du matin à sept heures du soir.

Ils se disaient exploités par les entrepreneurs.

APPEL A LA MILICE

Dix Jours après le début de la grève, 200 miliciens et 30 hommes de cavalerie s'installèrent à

Saint-Timothée tandis que 100 autres miliciens exercèrent leur surveillance aux abords même du canal. Le 13 juin une émeute éclata. Cornemuse en tête, plus de 1,000 grévistes marchent vers l'hôtel Grant. Armés de fusils, de haches et de pierres, ils saccagent les magasins et blessent gravement deux entrepreneurs du canal. La troupe intervient et tire à blanc pour effrayer les émeutiers.

Après la lecture de la loi d'émeute. les miliciens tirent pour de bon cette fois et chargent les émeutiers au sabre. Ces derniers s'enfuient dans les bois avoisinants.

DES MORTS ET DES BLESSÉS

On dénombre officiellement cinq tués et cinquante blessés. Des versions officieuses estiment à vingt le nombre de morts. La violence cesse.

L'histoire de cette grève survenue il y a 129 ans est racontée dans le « *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle* ». Il s'agit d'une étude de Jean Hamelin, Paul Larocque et Jacques Rouillard publiée par Les Presses de l'école des Hautes Études commerciales de Montréal.

La lecture du volume ci-dessus mentionné montre que de 1843 à 1900 des conflits syndicaux ont touché différents secteurs de la population ouvrière. Ces grèves furent conduites par les travailleurs de pierre, agents de police, charretiers, typographes, verriers, débardeurs, nettoyeurs de rues de Montréal, pilotes du port de Québec, commis de magasins de la rue Sainte-Catherine, briqueteurs, garçons de table, etc.

DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

Depuis la Confédération (1867), la composition de la société s'est profondément transformée. L'industrialisation a mis au monde une nouvelle classe, celle des salariés. Mais l'appareil d'état n'a pas changé, ni dans sa nature ni dans ses interventions. Ces dernières, en plus de se multiplier, sont devenues plus répressives et plus brutales. Pour construire leurs organismes de défense syndicale, les ouvriers ont dû en venir aux prises avec l' état. Ce n'est que par de durs combats pour gagner chaque pouce de terrain que les salariés ont pu marcher vers une vie meilleure.

L'histoire du syndicalisme en est une de résistance active interventions de l'état. Au cours de luttes féroces et parfois sanglantes, les syndiqués ont eu à souffrir plus que leur part des « interventions » à sens unique. Dans un livre rempli d'exemples, le Dr Charles Lipton décrit certains épisodes de la lutte syndicale. Il rapporte entre autre :

« *La famine et la coercition de l'état sont une combinaison formidable. Les employeurs l'ont utilisée constamment contre les syndicats ouvriers.*

En 1894 quand les employés de J. D. King Cie s'organisèrent en Syndicat des ouvriers de la chaussure la compagnie fit venir des espions. Lorsqu'il y eut grève, cinq jeunes filles et un homme furent arrêtés sous des charges d'intimidation. A Valleyfield lors d'une grève en 1891, la milice fut appelée et trois grévistes furent tués. En cette même année durant la grève des travailleurs du bois de Hull, cette firme demanda et obtint l'aide de quatre compagnies de la milice auxquelles on avait fourni 2,000 balles d'amunition. »

L'interventionnisme d'état dans notre pays, a une longue feuille de route. Les événements de 1891 ou 1894 ne sont pas des actes isolés. Au contraire ils se sont répétés tout au long de l'histoire et partout à travers le pays. Certaines interventions de l'état ont laissé une marque, d'autres ont tout simplement sombré dans l'oubli. Une chose est certaine, le « pouvoir en place » d'aujourd'hui n'est pas intéressé à renseigner les salariés sur la naissance et le développement du syndicalisme.

LA GRÈVE DE WINNIPEG

L'une des grèves les plus célèbres fut celle de Winnipeg en 1919. Elle donna lieu aux mêmes féroces interventions. Les acteurs avaient changé, mais le scénario était le même. Il est à noter que lorsque ses intérêts sont menacés, la minorité dominante emploie indifféremment soit la magistrature, l'armée, la gendarmerie royale, la police provinciale ou la police municipale. Le choix des moyens est tout simplement une question de tactique, de lieu ou de possibilités. Ceci dit, nous rapportons ici une description de la journée du 21 juin 1919, appelée le samedi sanglant:

« Vint la seconde attaque ! Revolver au poing, les RCMP et les spéciaux galopèrent sur la rue principale, se retournèrent et tirèrent dans la foule en chargeant. « Ce n'est pas possible », dit un spectateur, « la police montée doit tirer des balles blanches. » A côté de lui une personne s'écroula, une balle en pleine poitrine. Soudain des lignes de constables brandissant des bâtons furent lancées à travers la rue principale. L'officier responsable de la RCMP devait plus tard décrire les événements de la façon suivante : « En tout 120 balles furent tirées dans la foule d'hommes, de femmes et d'enfants. Ils ne marchaient pas dans la rue, ils se tenaient en face de l'hôtel de ville. Plusieurs se sauvaient quand nous avons fait feu. Je n'ai pas attendu pour voir s'ils allaient se sauver, j'ai tiré... »

Ref .: (Déposition de H. A. Robson à la Commission Royale)

Il y eut ce jour-là deux morts et environ 30 blessés. La ville de Winnipeg fut placée sous contrôle militaire. Des hommes en kaki, armés de fusil, furent placés au coin des rues et environ 100 personnes furent arrêtées.